

2024 DU 78 Dénomination place Marielle de Sarnez (14e).

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du _____ par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination " place Marielle de Sarnez " à une emprise à Paris (14^e) ;

Vu le plan annexé audit exposé des motifs ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Mme Laurence PATRICE au nom de la 2^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : La dénomination " place Marielle de Sarnez " est attribuée à l'emprise, partie de voies publiques, située à l'intersection des rues Severo et Georges Saché à Paris (14^e).

Article 2 : Il est dérogé à la délibération du Conseil Municipal en date du 23 décembre 1932, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938, portant nouvelle réglementation relative à la dénomination des voies de Paris.